

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COLONNE

Séance du 02 juillet 2026

Convocation du 22 juin 2026

Présents : VALLET Charles, DHIVERS Eric, CAPRON Anaïs, BOISSON Claude, APPPOINTAIRE Rémy, CROTET Camille, THERAULAZ Jean-Michel, Colleen ROY, Sandra BONNOT, Antoine PONCE.

Absents excusés : Amélie POULET.

Secrétaire de séance : Anaïs CAPRON

Pas de pouvoir,

Le quorum fixé à 6 est atteint.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du conseil du 28.05.2026,
- Délibération pour déplacer les séances de conseil municipal de la mairie à la salle des fêtes,
- Délibération pour se porter caution du prêt au Crédit Agricole de l'Association Foncière,
- Délibération sur la facturation de ventes de bois par l'ONF,
- Questions diverses,

➤ **ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRÉCÉDENT :**

L'adoption du procès-verbal est prise à l'unanimité des présents. Il convient de modifier le Nom du Président du Syndicat des 3 rivières qui se nomme Michel GUILLAUME.

➤ **DELIBERATION POUR DEPLACER LES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE A LA SALLE DES FETES**

Il convient de fixer un nouveau lieu de réunion permettant d'assurer le bon déroulement des séances du conseil municipal dans des conditions conformes aux exigences de publicité, d'accessibilité et de sécurité.

Validé à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATION POUR SE PORTER CAUTION DU PRET AU CREDIT AGRICOLE DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE**

Pour pouvoir emprunter afin de financer les travaux de renforcement d'une anse d'érosion sur l'Orain à COLONNE, le Crédit Agricole demande à l'association foncière que la Commune se porte caution de leurs prêts : - un prêt de 10 000€ à court terme

- un prêt de 5 000€ à moyen terme.

Les conseillers souhaitent discuter avec l'AF pour limiter la durée du prêt à moyen terme afin de ne pas bloquer d'éventuels investissements sur la commune.

➤ **DELIBERATION SUR LA FACTURATION DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF**

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L.214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L.214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

COMMISSIONS COMMUNALES

ANIMATIONS/FLEURISSEMENT :

Arrosage des fleurs : voir avec Amélie POULET pour l'accompagner dans l'arrosage des plantations communales.

STATIONNEMENT VÉHICULES SUR TROTTOIR « ROUTE DE LA BRESSE » RD95 à proximité de l'école :

Malgré plusieurs actions et notamment un arrêté d'interdiction de stationnement pris en novembre 2025, les stationnement sur les trottoirs route de la Bresse persistent. La commune étudie plusieurs installations pour sécuriser les trottoirs aux abords de l'école. Un rendez-vous avec Monsieur JEANNODET Cédric du Département est prévu le 21 juillet pour définir la plus adaptée.

STATIONNEMENT VÉHICULES SUR L'ACCOTEMENT « RUE DU CENTRE » :

Une information a été donnée aux usagers pour permettre l'entretien de l'accotement et depuis les voitures ont été déplacées.

FOSSE SITUE DERRIÈRE L'ÉCOLE : La commune doit se renseigner sur la propriété de celui-ci afin d'informer et de définir avec le propriétaire les travaux nécessaires pour faciliter l'entretien.

POTEAU SUR LE CHEMIN DE LA FERME DES TULIPES : Le GAEC des tulipes a informé les conseillers des complications pour les usagers du chemin d'accès à la ferme de réaliser des girations depuis la route de Biefmorin compte tenu de la position du poteau Telecom.

RE-AGENCEMENT DE LA MAIRIE : L'accueil de la mairie va être ré-organisé afin de mieux accueillir le public. Prévoir de préparer avec la secrétaire les éléments à archiver et à trier sur le mois de juillet. Une corvée avec les conseillers sera organisée sur le mois d'août.

TRAVAUX DANS L'ANCIENNE CASERNE : L'établissement ROY est venu sur place le 2 juillet pour établir un devis. Les travaux pourraient se faire sur le mois de novembre.

BILAN RÉUNION DES ASSOCIATIONS : Le compte-rendu oral a été réalisé auprès de l'ensemble des conseillers. Un compte rendu écrit sera transmis à l'ensemble des participants.

CONCERTATION CITOYENNE : Le compte-rendu de la réunion est à faire pour faire un bilan de l'étude à l'ensemble des habitants.

Fin du Conseil : 23h00
Le Maire
Charles VALLET



La secrétaire de séance
Anaïs CAPRON

